



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Nouvelle-Aquitaine

à

M. Farid BENZEGHIBA 29 rue Villeneuve d'Ascq 97419 LA POSSESSION

Service:

régional de la formation et du développement

Dossier suivi par : Jean-Bernard DAVID

Tél: Cournell: 05.55.12.92.71

Objet:

jean-bernard@educagri.fr Formation spécifique en hygiène alimentaire

Date:

Le 24 octobre 2017

l'accuse réception de votre déclaration d'intention de dispenser en région Nouvelle-Aquitaine des formations spécifiques en hygiène alimentaire adaptées à l'activité des établissements de restauration commerciale conformément à l'arrêté du 5 octobre 2011 modifié par l'arrêté du 13 juin 2016.

Votre organisme est désormais enregistré en région Nouvelle-Aquitaine sous le nº 750087432017.

L'attribution d'un numéro d'enregistrement ne peut en aucun cas être assimilée à un agrément ou une habilitation de la part de l'Etat et ne remplace pas la déclaration d'activité prévue à l'article L 6351-1 du Code du travail.

Vous trouverez ci-joint un modèle d'attestation à remettre aux staginires à l'issue de la formation,

Cet enregistrement vous engage à :

respecter les exigences de l'arrêté du 5 octobre 2011 modifié et en particulier viser les objectifs décrits dans le référentiel de formation,

tenir à disposition de mes services les pièces administratives indiquées dans l'annexe 1 de l'arrêté du 5 octobre 2011 modifié et précisées dans la circulaire DGER/SDFE/2016-547 du 06 juillet 2016 et assurer leur mise à jour régulière,

fournir annuellement un bilan des prestations de formation réalisées en région Nouvelle-Aquitaine.

Vous garderez également à disposition de mes services les feuilles d'émargement des stagiaires de chaque formation mise en œuvre en région Nouvelle-Aquitaine.

Les textes réglementaires et la liste des organismes de formation enregistrés en Nouvelle-Aquitaine-seront consultables sur le site internet de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine (http://draaf.nouvelleaquitaine.agriculture.gouv.fr).

> Pour le directeur régional adjoint, shef du service régional de la formation

u développement,

er délégation, Nouvelle-Aquitaine

SRFD

DRAAF

6 oint au chef du SRFD

ean-Marie CHANSON

19107

